
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 mars 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune du TRONQUAY (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Le 17 septembre 2021 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section B n°455 pour une contenance totale de 685 m ² .
POS/PLU :	Zone ZC de la carte communale (approuvé le 13/01/2004) : zone constructible.
PROJET :	Acquisition d'un immeuble contenant un fonds de boulangerie fermé depuis le 10 octobre 2019, dans le cadre du dispositif maintien de commerce. Plusieurs projets sont envisagés : réinstallation d'une boulangerie, redéfinir le logement qui accompagne la boulangerie, créer un logement supplémentaire, voire un studio, créer un espace pour un point de vente « éphémère », aménagement d'un bâtiment annexe ou de la cour intérieure.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	Du 2 février 2021 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Emile et Elisabeth FLEURY
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 28/09/2020 validant l'accord de prix avec le propriétaire d'un montant de 150 000 € + 5 % de frais notariés.
IMPUTATION :	Compte n° 924 602 – LE TRONQUAY «29 RUE DE BAYEUX SAINT LO » Enveloppe projet : 157 500 €

**Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**



Dominique LEPETIT

ROUEN le

18/02/2021

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **yousign** 

22 FEV. 2021